

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mil seize le quatorze novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire.

Etai(ent) présent(s) :

M. FOUGERAT Christian, Mme ROUBY Annie, Mme BROTIER Madeleine, M. ANTIER Patrick, Mme BODET Sylvie, Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie, Mme HAUTIN Monique, Mme TAILLEFER Anne, M. BERTEAUD Jean-Philippe, M. BERTHELOT Arnauld, M. VACHON Bernard.

Procuration(s) : M. GIRAUDEAU Didier pouvoir donné à FOUGERAT Christian
M.JARRY David pouvoir donné à M. VACHON Bernard

Etai(en)t excusé(s) : M. ROULLIN Jean-Paul

Etai(en)t absent(s) : Mme GEMMO Colette

Secrétaire de Séance : Mme Annie ROUBY

En début de séance, le Maire évoque le départ de la secrétaire générale, Mme MARTIN-MILLON Murielle, et son remplacement. Il informe le Conseil Municipal qu'un agent a été recruté et devrait arriver à partir du 2 janvier 2017. En attendant, Anne LE PENVEN, secrétaire remplaçante, assure l'intérim et aide les 2 agents déjà en poste au secrétariat de la Mairie.

Le compte rendu de la réunion du 3 octobre a été adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1. Décision modificative pour l'achat de l'aspirateur de feuilles et du tracteur autoporté.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il avait été prévu au budget, pour l'achat d'une tondeuse-débroussailleuse et d'un aspirateur à feuilles, la somme de 12 000€.

La tondeuse débroussailleuse a été achetée pour un montant de 2 003,80€.

Par la suite, la tondeuse autoportée est tombée en panne. Sa réparation, d'un montant de 4 260€, a été déduite sur cette opération.

Il reste donc maintenant 5 736,20€, mais l'aspirateur à feuilles coûte 7 680€. Il manque donc 1 943,80€.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de faire une décision modificative en prenant la somme manquante sur le chapitre des dépenses imprévues, en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette Décision Modificative.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

Pour information :

Monsieur le Maire informe par ailleurs le Conseil Municipal qu'une demande de devis a été faite auprès de l'entreprise de Motoviticulture des Borderies, pour une ossature en fer et un grillage à mettre sur le camion de service, afin d'éviter que les feuilles aspirées ne s'envolent. Le devis s'élève à 1 183,84€. La dépense va s'ajouter à celle de l'aspirateur à feuilles. La DM sera d'un montant de 3 127,64€.

2. Contrat d'engagement pour la Maison de Santé

Monsieur le Maire rappelle que :

- Un projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) est en cours depuis plusieurs années porté par un privé.
- Un permis de construire comportant plusieurs bâtiments (dont une pharmacie et la MSP) a été accordé à M. GRENIER (pharmacien) le 2 avril 2015.
- Pour des raisons personnelles, le projet de MSP ne peut être conduit par le privé.
- Ce projet étant essentiel pour permettre l'installation de nouveaux professionnels de santé dans les années à venir, la commune souhaite que ce projet soit mené à son terme.
- Le projet de MSP est estimé à 750.000 € HT soit 900.000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'engager, en tant que maître d'ouvrage, la Semdas pour la réalisation de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) d'une surface d'environ 310 m² pour un montant de 750.000€ HT soit 900.000€TTC ;
- de confier le suivi de l'opération à la Semdas dans le cadre d'un contrat de mandat pour un montant de 24.900€HT ;
- de demander le transfert du permis de construire concernant la MSP
- de confier la maîtrise d'œuvre de cette opération à l'équipe qui a déposé le permis de construire et a déjà mené sa mission jusqu'à la phase dossier de consultation des entreprises ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution des contrats de mandat et de maîtrise d'œuvre ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant le projet de MSP d'un montant inférieur à 90.000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de solliciter les financements auprès de l'Etat, de l'Europe, de la Région et du Département et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les demandes de subvention.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

3. Terrain « Tout Faire Matériaux »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°717, d'une superficie de 415m² (située aux feux du carrefour, axe Cognac-St J d'Y).

Tout Faire Matériaux souhaitait acheter une partie de ce terrain pour y agrandir son magasin. Un bornage a donc été organisé, pour pouvoir par la suite éventuellement lui vendre un morceau du terrain.

Il s'est avéré que l'exploitant de tout Faire Matériaux n'est pas propriétaire des terrains où est implanté son magasin. Il serait donc certainement plus judicieux de ne pas lui vendre mais d'éventuellement lui louer une petite partie de la parcelle communale pour une année, avec des conditions, et de faire des places de stationnement et un petit espace vert.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal a voté : à 10 voix pour et 3 contre, il est décidé de louer une petite partie de la parcelle à l'exploitant de Tout Faire Matériaux, sous conditions, et de transformer le reste de la parcelle en places de parking et petit jardin d'agrément.

Il est également décidé que si une petite partie de la parcelle est louée, la commune prendra à sa charge la construction de la clôture séparative.

Vote :

Pour	10	
Contre	3	Mme ROUBY, Mme BROTIER, Mme HAUTIN
Abstention		

4. Demande de subvention exceptionnelle « 2 gazelles en 4L »

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la réunion du 20 septembre dernier, au cours de laquelle il avait été décidé d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association les Pharmavets Solidaires pour leur participation au 4L Trophy, une seconde association, 2 gazelles en 4L, représentée par Manon CAUTE et Mélanie GARNIER, a fait une demande de subvention exceptionnelle, pour leur participation au même rallye.

Pour rappel, le 4L Trophy est une course d'orientation en 4L effectuée par des étudiants, et qui rallie la France au Maroc afin d'apporter des fournitures scolaires à des enfants marocains.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la même subvention exceptionnelle que précédemment, d'un montant de 500 €uros, à l'association 2 gazelles en 4L, dans le cadre de sa participation au 4L Trophy.

Il est de plus décidé qu'en contrepartie d'une telle subvention, une participation à la vie du village sera demandée aux bénéficiaires (exposition des 4L et exposition photo sur le rallye, par exemple, à définir plus tard).

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

5. Demande de subvention MFR Jarnac

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Maison Familiale et Rurale (MFR) de Jarnac a sollicité la Mairie pour le versement d'une subvention, pour un élève habitant Burie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas accorder de subvention à la MFR de Jarnac.

Vote :

Pour		
Contre	13	
Abstention		

6. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par la Fondation du Patrimoine.

Épaulée par le Département de la Charente-Maritime ainsi que par l'AMF17, la Fondation du Patrimoine demande aux communes intéressées de soutenir, par une adhésion, son fonctionnement. La Commune pourrait ainsi continuer à bénéficier de ses services en cas de besoin ou de projet (restauration du Patrimoine par exemple).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour ce faire.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

7. Révision des loyers

Monsieur le Maire expose que, comme il est stipulé dans les baux de locations, les logements et locaux ci-dessous désignés, le loyer est révisable chaque année à échéance sur la base de l'indice INSEE de référence des loyers du 4^{ème} trimestre.

En conséquence, il est proposé d'appliquer les augmentations suivantes :

Location	Ancien loyer	Indice 4 ^{ème} trimestre 2014	Nouveau loyer	Indice 4 ^{ème} trimestre 2015	Variation €
3 ^{ème} étage gauche	377,69	125,29	377,66	125,28	- 0,03
orthophoniste	350	125,29	349,97	125,28	- 0,03
1 ^{er} étage	525	125,29	524,96	125,28	- 0,04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la révision des loyers en suivant l'indice de référence de l'INSEE.

Vote :

Pour	13	
Contre		
Abstention		

Informations

- 2 devis de M. PAIN (logements groupe scolaire) pour l'éclairage de la cage d'escalier (4 104.19€) et la pose d'un interphone (5 126.90€) dans le bâtiment du groupe scolaire, pour un montant total de 9 231.09€.
- Mme BOUILLARD : afin d'élargir la voie (rue du Perdinat) devant la maison de Madame BOUILLARD, Monsieur le Maire propose éventuellement d'acquérir un bout de terrain, ou de faire une convention de mise à disposition à la commune de ce bout de terrain. La commune pourrait prendre en charge le rétablissement de la clôture de Madame BOUILLARD (devis de l'entreprise Paysages Caillebotis, d'un montant de 950.42€). Ces dispositions seront discutées lors de la prochaine réunion.
- acquisition maison GIRAUD : un bâtiment en très mauvais état situé rue du Château, appartenant aux conjoints GIRAUD, pourrait éventuellement être acquis des héritiers GIRAUD par la commune, pour abattre ce bâtiment vétuste et faire des places de parking.
- **travaux boulevard GOULBENEZE : les travaux de voirie ont été arrêtés, suite à un affaissement du terrain. Pour des raisons de sécurité, le Syndicat des eaux ainsi que le Département ne veulent pas prendre la responsabilité de faire reprendre les travaux, sans avoir auparavant pris l'avis de professionnels et fait faire une expertise géologique. La route restera donc fermée tant qu'on n'aura pas reçu les résultats des prélèvements qui ont été effectués pour mesurer l'ampleur et les causes de l'affaissement du sol.**
- rampe d'accès : lors du téléthon, organisé par l'association les Cultur'Ailes de Burie, les fonds récoltés serviront à construire une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite pour le commerce de Monsieur Stéphane ARNAUD, le boucher de Burie (avenue de la République).
- cheminée Mairie : une partie a été faite par un artisan (Saintonge Taille de Pierre, à AUTHON-ÉBÉON, pour un montant de 7 194.98€), il faudra prévoir de faire l'autre partie d'ici 1 an, pour que le bâtiment de la Mairie garde son cachet.

Comptes rendus des commissions

Animation et cadre de vie

Madame BROTIER fait un point sur la réunion de la Commission Cadre de Vie qui s'est réunie le 10 novembre dernier. La commission souhaite mettre des sapins dans plusieurs villages : Malbeteau, Pouvet, Chez Bouyer par exemple. Ces sapins seront commandés à l'APE dans le cadre du téléthon. Pour le sapin qui doit être mis sur la place de l'Hôtel de Ville, il sera commandé à Gamm Vert, l'APE n'ayant pas de sapins aussi grands (4m50).

Conseil d'école

160 élèves cette année, 156 l'année dernière, à peu près équivalent.
Les classes sont chargées cette année.

Conseil d'Administration du Collège

Madame ROUBY fait un point : il y a 275 élèves cette année. Il y aura moins d'élèves l'année prochaine, mais la commune de Saint Sulpice de Cognac enverra peut-être 12 élèves sur Burie, pour que les classes de 6^{ème} puissent être conservées.

Voirie

M. ANTIER fait un point :

- sur les devis en cours :
Fossé Pré Bailly
Parking cimetière
Aménagement terrain de tennis
Vitre du WC de l'école

- sur les travaux en cours :
WC salle des fêtes : adaptation pour les personnes à mobilité réduite

Le 26 novembre 2016, à 19h, aura lieu le pot des camping-caristes, suite à leur rassemblement.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faudra demander à la CDA, en janvier, un architecte, pour l'aménagement du centre de loisirs.

La séance est levée à 19 heures 35.